

Image not found or type unknown



Procuration élargie? placements argents comte joint?

Par **serge007**, le **06/08/2015** à **20:41**

Bonjour, rnprocuration bancaire élargie. rnMon père est décédé et ma mère dernièrement. rnMa mère avait signé une procuration élargie à mon frère. rnComme ma mère avaient plusieurs placements bancaire. rn rnQuels sont les points que comporte le mot élargie? Je connais les points de base comme autoriser le chéquier, accès transfère au compte, accès dans certain cas a un compte joint. rnLa maison a été vendu sans nous en avoir avisé. Elle avait a part la vente de la maison plusieurs placements bancaire. Maintenant les chiffres ne concordent pas. rnNous nous interrogeons sur les sommes manquantes rn rn[s]Ma question est: [/s] rnAvant le décès de ma mère, est-ce que la personne détenant la procuration élargie peut déplacer les avoirs de ma mère, tel que les placements bancaire sans lui en avoir fait part ? si oui le mandataire avait t-il besoin de la signature de ma mère pour les transferts de font? rn rnmerci beaucoup